

Procès-verbal
Séance du conseil municipal du 02 mars 2023
Convocation du 23/02/2023

	Présents	Absents	Pouvoir
DEFEZ G	X		
LABELLE Sylvie	X		
BLANCHARD Alain	X		
VIGNES Geoffroy	X		
BROUARD Lionel	X		
CHAULET Marie Noëlle	X		
CREPIN Françoise	X		
DOS REIS VIANA Marie	X		
GOUBARD Laurent	X		
LAFOUX Bruno	X		
PAGNARD Jean-Marie	X		
PONTON Didier	X		
RIPPEL Dominique	X		
SOULAS Karine	X		

Secrétaire de séance : LAFOUX Bruno

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal séance du 11 janvier 2023
- Délibérations :
 - o Comptes administratifs 2022
 - o Comptes de gestion 2022
 - o Demande de subvention Fonds vert (chemin mitoyen avec Chalais)
 - o Demande de subvention programme ACTEE (Maîtrise d'œuvre Rénovation thermique mairie)
 - o Redevance Télécom
 - o Projet Photovoltaïque La Bourrelière
- Questions diverses
- **Approbation procès-verbal séance du 11 janvier 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

- **Comptes administratifs 2022, commune et assainissement**

Après présentation des réalisations 2022, les comptes administratifs peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif principal :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		183 812.99	8 549.22		8 549.22	183 812.99
Opérations de l'exercice	365 790.30	552 071.53	361 209.37	512 645.38	726 999.67	1 064 716.91
TOTAUX	365 790.30	735 884.52	369 758.59	512 645.38	735 548.89	1 248 529.90
Résultats de clôture		370 094.22		142 886.79		512 981.01
Restes à Réaliser			489 916.48	186 956.33	489 916.48	186 956.33
Totaux cumulés			859 675.07	699 601.71		
Résultats définitifs		370 094.22	160 073.36			210 020.86

Compte administratif assainissement :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		5 870.93	4 112.79		4 112.79	5 870.93
Opérations de l'exercice	83 771.80	85 128.99	56 146.23	60 264.86	139 918.03	145 393.85
TOTAUX	83 771.80	90 999.82	60 259.02	60 264.86	144 030.82	151 264.78
Résultats de clôture		7 228.12		5.84		7 233.96
Restes à Réaliser			2 285.10			
Totaux cumulés	83 771.80	90 999.82	62 544.12	60 264.86	146 315.92	151 264.68
Résultats définitifs		7 228.02	2 279.26			4 948.76

Les comptes administratifs 2023 sont adoptés à l'unanimité.

- **Comptes de gestion 2022, commune et assainissement**

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve.

- **Fonds vert**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif Fonds vert. 13 domaines peuvent être subventionnés : Rénovation énergétique des bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, renaturation des villes, covoiturage, incendie et végétation par exemple.

A l'occasion de la réunion de présentation du dispositif :

- La question a été posée pour la rénovation énergétique de la salle des associations ou pour le changement de l'éclairage par des LED de la salle des fêtes et pour l'aménagement de la traverse de Scoury, partie plantation, les places et le covoiturage.
- Madame le Maire de Chalais a aussi envisagé la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour la remise en état du chemin mitoyen entre Ciron et Chalais (du Terrier Porcher au Rond des Futais) dans le cadre de la prévention des incendies.
Une seule commune peut être porteur de la demande.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par la Sarl Pajot pour un montant de 35 800€ HT.

Après discussion, le conseil charge la commune de Chalais

- De déposer la demande de subvention à hauteur de 80%
- De gérer le suivi des travaux
- De régler les travaux
- D'encaisser les subventions

La commune de Ciron remboursera à la commune de Chalais 50% du reste à charge soit 3 580€HT.

- **Demande de subvention -ACTEE**

Le SDEI est lauréat de l'appel à projet Sequoia avec ACTEE. Ce programme finance la réalisation d'audits énergétiques ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique. Le montant de l'aide peut couvrir jusqu'à 80% du montant HT de la maîtrise d'œuvre avec un plafond de 3 750€.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de la mairie et de l'Agence Postale.

La proposition est acceptée par le conseil.

- **Redevance Télécom 2023.**

Le conseil doit revaloriser le montant de la redevance pour occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques.

Le coefficient d'actualisation est : 1.56490069, les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2023 est de :

46.95€ par kilomètre et par artère en souterrain.

62.60€ par kilomètre et par artère en aérien.

- **Projet agri photovoltaïque La Bourrelière**

Suite à la remise de la présentation du projet aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande l'avis aux élus.

F Crépin : rien ne choque dans le projet

G Defez : de nombreux projets identiques commencent à sortir

G Vignes : La rente est suffisamment intéressante. A terme risque de créer des problèmes au sein de la profession agricole Chaque département définit ses règles.

L Goubard : Il y a des obligations pour les agriculteurs quant à la mise en place de ces structures.

G Defez : Le raccordement n'est pas simple, les postes ne pourront pas tout prendre.

Avis général : attention à la remise en état des chemins ruraux

Avis favorable.

Divers :

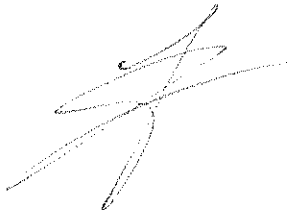
- Fixation date de la commission des finances
- Fixation date de réunion du CCAS
- Dossier APD Hall de gare : accepté- Lancement du dossier de consultation des Entreprises. Précision de M le Maire : une seule association à la fois accédera au bâtiment.
- M le Maire fait part du courrier commun de la FNCOF et de l'AMRF proposant une adhésion de la commune à la FNCOF au tarif de 10€ annuel. Cette adhésion permettrait

aux associations festives et culturelles de bénéficier de l'ensemble des services de la FNCOF avec une cotisation annuelle réduite.

Le conseil décide l'adhésion à la FNCOF.

- Devis VMC logement : le prix paraît excessif. Un nouveau devis sera demandé.
- Devis changement stores californiens salle de conseil : devis accepté
- Fibre : les travaux d'installation la fibre sont bientôt terminés sur une grande partie de la commune. Une réunion publique sera fixée fin mai pour expliquer la procédure de raccordement.
A l'occasion de cette réunion, les particuliers pourront demander leur raccordement par Axione ou Berry Fibre. 29 points particuliers de la commune (La liste précise sera communiquée à la mairie) devront faire une demande expresse pour le raccordement. De par leur situation, les travaux n'ont pas été réalisés.
- Demande de J Blondeau : est-il possible de soutenir le Maire de Bêlâbre au vu des réactions contre son projet d'accueil de migrants ?
M le Maire se charge de faire part du soutien du conseil municipal .

Le secrétaire
LAFOUX B



Le Maire
DEFEZ G

